

LIGUE D'ATHLÉTISME RÉGION SUD

LES TERRES DU RELAIS 2026

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉPREUVES OPEN ET ANIMATIONS

Document de travail

1. Objet

Dans le cadre du week-end « Les Terres du Relais », la Ligue d'Athlétisme Région Sud organise, parallèlement aux compétitions de championnat, un ensemble d'épreuves Open et d'animations ouvertes à différents publics. Le présent règlement fixe le cadre commun applicable à ces activités.

Il a vocation à intégrer :

- les épreuves Open de Trail ;
- les épreuves Open de Marche Nordique ;
- les épreuves Open de Relais Cross ;
- les animations proposées par le club support ;
- les animations et dispositifs proposés dans le cadre de l'Athlé Santé ;
- toute autre animation sportive validée dans le programme définitif du week-end.

Les épreuves relevant des Championnats Régionaux ou de la demi-finale des Championnats de France font l'objet de règlements sportifs distincts.

2. Principe général

Les épreuves Open ont pour objectif de permettre une participation élargie au week-end, dans un cadre sportif, accessible et sécurisé, en complément des compétitions officielles de championnat.

Selon les épreuves, elles peuvent être accessibles aux licenciés FFA et/ou aux non-licenciés, dans le respect des conditions réglementaires applicables à chaque pratique, chaque catégorie d'âge et chaque distance.

Le programme définitif, les horaires, parcours, distances et conditions particulières de chaque épreuve seront publiés sur la page officielle « Les Terres du Relais ».

3. Conditions générales de participation

Chaque participant doit satisfaire aux conditions réglementaires correspondant à l'épreuve à laquelle il s'inscrit. Selon la nature de l'épreuve, une licence FFA autorisant la pratique sportive. Pour les non licenciés

Pour les participants mineurs, les documents et autorisations prévus par la réglementation en vigueur devront être fournis. Les catégories d'âge autorisées seront déterminées pour chaque épreuve en fonction de sa nature, de sa distance et des règlements applicables.

4. Tarification et distinction Open / Championnat

La tarification commune à l'ensemble des épreuves Open du week-end est la suivante :

- 5 € par engagement pour les athlètes licenciés auprès d'un club de la Ligue d'Athlétisme Région Sud, sous réserve que leur licence autorise la participation à l'épreuve concernée ;



- 15 € par engagement pour tous les autres participants, notamment les athlètes licenciés auprès d'une autre Ligue FFA et les participants non licenciés.

L'engagement à une épreuve Open est distinct de l'engagement effectué au titre d'un Championnat Régional ou de la demi-finale des Championnats de France.

Un athlète titulaire d'une licence FFA Compétition Région Sud, même s'il remplit les conditions lui permettant de participer gratuitement au Championnat Régional, peut choisir de s'engager sur l'Open. Il acquitte alors le tarif Open de 5 € et participe exclusivement au classement Open : il n'est pas intégré au classement du Championnat Régional.

Les athlètes titulaires d'une licence FFA Compétition délivrée par un club de la Ligue d'Athlétisme Région Sud, régulièrement engagés au titre d'un Championnat Régional ou de la demi-finale des Championnats de France de Relais Cross et remplissant les conditions sportives requises, bénéficient de la gratuité de leur engagement.

Un même engagement ne peut valoir simultanément pour l'Open et pour le Championnat.

5. Inscriptions

Les inscriptions aux épreuves Open sont réalisées sur la plateforme désignée par l'organisation. Les inscriptions aux épreuves Open sont réalisées sur la plateforme désignée par l'organisation.

Plateforme : SportUp

Les inscriptions sont ouvertes dans la limite des places disponibles et sont closes à la date indiquée sur la plateforme d'inscription.

L'inscription n'est considérée comme définitive qu'après **validation du dossier et règlement des droits d'engagement**.

Tarifs :

- 5 € pour les licenciés de la Ligue d'Athlétisme Région Sud ;
- 15 € pour les non-licenciés.

Pour les participants non titulaires d'une licence permettant directement la participation à l'épreuve concernée, les justificatifs nécessaires devront être fournis conformément à la réglementation fédérale applicable.

Aucune inscription sur place ne sera acceptée, sauf décision contraire de l'organisation communiquée avant l'événement.

6. Dossards – dispositions communes

Les dispositions relatives à l'attribution, au retrait, au port et à l'utilisation des dossards sont communes aux épreuves Open, sous réserve d'une règle technique particulière propre à une discipline.

Règle d'attribution et de retrait des dossards :

Chaque dossard est attribué nominativement au participant inscrit et ne peut être utilisé que par celui-ci.

Le retrait des dossards est organisé sur le site de l'événement :

- **samedi 21 novembre : de 7h00 à 12h00**, pour l'ensemble des épreuves de la journée ;

- **dimanche 22 novembre : de 9h15 à 12h30**, pour l'ensemble des épreuves de la journée.

Les modalités pratiques et le lieu précis du retrait sont publiés sur la page officielle de l'événement.

Port, visibilité, cession ou échange éventuel :

Le dossard doit être porté **visible dans son intégralité à l'avant** pendant toute la durée de l'épreuve.

L'utilisation d'une ceinture porte-dossard est autorisée sous réserve que le dossard demeure parfaitement visible.

Toute cession, échange ou transfert de dossard entre participants est interdit sans validation

préalable de l'organisation. Un participant ne peut prendre le départ avec un dossard attribué à une autre personne.

7. Open Trail – contribution de la Commission Régionale Running

La Commission Régionale Running détermine les caractéristiques sportives et techniques des épreuves Open Trail : distances, kilomètres-effort, catégories admises, horaires, modalités de classement, barrières horaires, prescriptions éventuelles de matériel et récompenses.

Épreuve	Distance	Km-effort	Public / catégories	Horaire
Trail XS	25 km	30 km-effort	U23 à Masters	8h30
Trail XXS	≈ 14 km	≈ 16 km-effort	U20	8h50
Trail XXS	≈ 7 km	≈ 8 km-effort	U18	8h55

Les distances et kilomètres-effort indiqués sont prévisionnels et seront confirmés après validation définitive des parcours. L'admission des catégories est appréciée conformément à la réglementation FFA applicable à la date de l'épreuve.

8. Open Marche Nordique

Deux formats Open de Marche Nordique sont proposés dans le cadre du week-end : un **Duo le samedi** et un **Relais Marche / Marche Nordique le dimanche**.

Épreuve / format	Distance	Public / catégories	Horaire
Marche Nordique Circuit	10 km	À partir de U18	Samedi 13h30
Open Duo	≈ 7 km par participant	À partir de U18	Samedi 14h00
Open Relais Marche / Marche Nordique	2 × 2,5 km – équipe de 2	À partir de U14	Dimanche 15h30

Open Duo – samedi : épreuve par équipe de deux participants, ouverte à partir de la catégorie **U18**. Les deux membres de l'équipe prennent le départ ensemble, effectuent chacun une boucle d'environ **7 km** et doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble. Le classement est établi sur le temps réalisé par l'équipe.

Des juges sont présents dans une démarche pédagogique et d'accompagnement de la pratique. **Les trois premières équipes sont récompensées.**

Open Relais Marche / Marche Nordique – dimanche : épreuve par équipe de deux participants. Chaque participant effectue une boucle d'environ **2,5 km**. L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie **U14**. Les trois premières équipes sont récompensées.

L'horaire du Relais Marche / Marche Nordique pourra être adapté en fonction du nombre d'inscriptions. Toute modification sera communiquée préalablement sur la page officielle de l'événement.

9. Open Relais Cross – contribution de la Commission Régionale Running et la Commission Organisation Sportive

Deux formats de **Relais Cross Open** sont proposés le dimanche 22 novembre 2026. Ces épreuves sont organisées en complément de la 1/2 Finale des Championnats de France et du Championnat Régional de Relais Cross.

Épreuve / format	Distance	Public / catégories	Horaire
Relais Cross – équipe de 4 athlètes	4 × 2 km	À partir de U18	Dimanche 14h30
Relais Cross – équipe de 2 athlètes	2 × 2 km	À partir de U18	Dimanche 15h30

Relais Cross Open – équipe de 4 : l'équipe est composée de quatre athlètes. Chaque participant effectue une boucle d'environ **2 km** avant de transmettre le relais au membre suivant de son équipe.

Relais Cross Open – équipe de 2 : l'équipe est composée de deux athlètes. Chaque participant effectue une boucle d'environ **2 km** avant de transmettre le relais à son équipier.

Les épreuves sont ouvertes **à partir de la catégorie U18**.

Les modalités de composition des équipes, de transmission du relais, de classement et les éventuelles récompenses sont précisées par l'organisation en lien avec la **Commission Régionale Running** et la **Commission Organisation Sportive**.

10. Sécurité et respect des consignes

Tout participant s'engage à respecter les parcours, zones d'évolution, consignes de sécurité et instructions données par les organisateurs, officiels et personnes chargées de l'encadrement.

L'organisation peut modifier, interrompre ou annuler une activité lorsque les conditions de sécurité, les conditions météorologiques, l'état du terrain ou une prescription administrative l'exigent.

Pour les activités organisées en milieu naturel, chaque participant est tenu au respect du site et à la préservation de l'environnement.

11. Classements et récompenses

Les épreuves Open peuvent donner lieu à des classements et/ou récompenses lorsque cela est prévu dans les dispositions propres à l'épreuve. Les animations de découverte, de santé ou de loisir ne donnent pas nécessairement lieu à un classement.

12. Droit à l'image et données personnelles

La participation à une épreuve Open ou à une animation peut donner lieu à la réalisation de photographies, vidéos ou captations dans le cadre de la couverture, de la promotion et de la valorisation de l'événement et des activités de la Ligue. Les conditions relatives au droit à l'image ainsi qu'au traitement des données personnelles sont précisées lors de l'inscription et appliquées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

13. Acceptation du règlement et informations officielles

L'inscription ou la participation à une épreuve ou animation implique l'acceptation du présent règlement ainsi que, lorsqu'elles existent, des dispositions particulières propres à l'activité concernée.

Les informations évolutives relatives aux parcours, horaires, accès, programme, retrait des dossards et organisation pratique sont publiées sur la page officielle « Les Terres du Relais ».